PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# AVIS

**relatif à l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement, pour les travaux de lutte contre l'érosion des plages de Saint-Cyprien porté par la communauté de communes Sud Roussillon.**

Par arrêté préfectoral du 30 octobre 2026 une enquête publique sur le projet sus-visé, d'une durée de 16 jours, est prescrite du 23 novembre 2026 au 08 décembre 2026 inclus.

## Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Didier ZAZZI est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique au titre des dispositions du Code de l'environnement, et madame Joëlle ESTELLA-METOIS, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante, par décision n° E26000095/34 du 29 septembre 2026 de madame la présidente du tribunal administratif de Montpellier.

## Déroulement de l'enquête

La commune de Saint-Cyprien, seule concernée, est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à la disposition du public en mairie de Saint-Cyprien, Place Desnoyer, 66750 Saint-Cyprien.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :
https://www.democratie-active.fr/lutte-erosion-stcyprien/

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'incidences et son résumé non technique sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : https://www.democratie-active.fr
- à partir du site internet des services de l'État des Pyrénées-Orientales au lien suivant : https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Enquetes-et-consultations-publiques
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à la mairie de Saint-Cyprien, Place Desnoyer, 66750 Saint-Cyprien

## Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture, à la mairie de Saint-Cyprien, Hôtel de Ville, place Desnoyer, 66750 Saint-Cyprien :

| Date | Heure |
|---|---|
| mercredi 25 novembre 2026 | de 14h30 à 17h30 |
| mardi 08 décembre 2026 | de 14h30 à 17h30 |

**Observations et propositions du public**

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du 23 novembre 2026 à 08h00 au 08 décembre 2026 à 17h30 :
- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Saint-Cyprien,
- par voie électronique à l'adresse suivante : lutte-erosion-stcyprien@democratie-active.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/lutte-erosion-stcyprien/
- par courrier adressé à la mairie de Saint-Cyprien à l'attention de monsieur le Commissaire Enquêteur, « Lutte contre l'érosion des plages de Saint-Cyprien », Hôtel de Ville, Place Desnoyer, 66750 Saint-Cyprien.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

**Toutes les observations, courriers et courriels, réceptionnés avant le date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête publique ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.**

Conformément aux dispositions de l'article L 123-11 du Code de l'environnement le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la DREAL, division milieux marins et côtiers, 2 rue Jean Richepin, 66050 Perpignan.

**Mise à disposition du rapport et des conclusions**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :
- en mairie de Saint-Cyprien,
- à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie sur rendez-vous uniquement,
- sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales au lien suivant : https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Enquetes-et-consultations-publiques

**Informations complémentaires**

La personne responsable du projet est la communauté de communes Sud-Roussillon, représentée par son président, 16 rue Jérôme Jean Tharaud, 66750 Saint-Cyprien.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à monsieur Tristan FAJULA, responsable développement durable à la communauté de communes Sud Roussillon, tel : 04 68 37 30 60, mail : tristan.fajula@sudroussillon.fr

**Décision prise à l'issue de l'enquête**

À l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'être prises par le préfet des Pyrénées-Orientales est la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement, ou un refus.